

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024

Gland, le 19 août 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1 ^{er} membre
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Vert-e-s, rapporteure
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Evan Lock	GDG
M.	Alain Bringolf	GDG
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Vert-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Nicolas Pellet	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie le 24 juin, le 4 juillet et le 19 août 2024.

Excusés

Le 24 juin 2024 : Rasul Mawjee

Le 04 juillet 2024 : Samuel Freuler

Le 19 août 2024 : Alain Bringolf, Jérôme Frachebourg

Remerciements

Les membres de la Commission des finances remercient M. Gilles Davoine, Municipal, et M. Julien Ménoret, Chef du Service des finances et de l'économie, pour les informations fournies ainsi que les réponses écrites à leurs questions.

Préambule

En conformité aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 9 décembre 2021, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

L'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2024. Le montant total des crédits complémentaires demandés est de CHF 223'600.- ; soit 0.36 % du budget initialement accordé. Les dépassements budgétaires représentaient 0.76 % en 2023 et 0.42 % en 2022.

Seuls 21 comptes sur les 756 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes) sont concernés par cette demande.

Informations complémentaires

La COFIN a demandé à la Municipalité des compléments d'information sur certains de ces crédits. Les réponses figurent ci-après en *italique*.

Compte 79000.3132.01 Prestations de services de tiers – Ingénieurs et architectes

En quoi le crédit est «imprévisible» ?

Selon une étude effectuée au printemps 2024, les coûts de rénovation du bâtiment MB27 ont été estimés à environ CHF 15'000'000.-. Ce montant représente une énorme augmentation comparé aux CHF 4'000'000.- estimés lors de l'acquisition en 2020.

L'option «rénovation puis transformation» s'étant révélée extrêmement coûteuse, la Municipalité a dû se résoudre à envisager l'option «démolition puis reconstruction» comme solution alternative. C'est pour pouvoir chiffrer le coût de cette dernière qu'elle demande le crédit complémentaire de CHF 20'000.-.

Compte 71002.3130.00 Prestations de service de tiers

Pouvez-vous nous détailler les récents incidents techniques ? En quoi c'est dangereux pour le personnel ?

Deux incidents, dans un laps de temps de trois mois, sont intervenus sur une ligne de production avec des répercussions sur les ozonateurs. La cause est commune et consiste à une surpression dans la colonne de contact. Une fuite d'ozone a eu lieu lors du premier évènement et une inondation des locaux par de l'eau ozonée s'est produite lors du second incident.

L'ozone présente un risque grave pour la santé pouvant mener au décès pour les cas extrêmes. Dans notre cas, les consignes de sécurité ayant été respectées à la lettre et la réactivité des exploitants ont fait que seul des maux de tête et saignement du nez ont été décelés. Un suivi médical a été mis en place et heureusement aucun symptôme, ni conséquence sur la santé n'est identifiés.

Pourquoi le diagnostic est réalisé par Rittmeyer AG et les recommandations par BG Ingénieurs Conseil ?

Rittmeyer AG est le fournisseur et le responsable du système de programmation de la station du Montant. Il est donc le seul à pouvoir réaliser le diagnostic du système et de pratiquer aux modifications afin de corriger les dysfonctionnements opérationnels.

Quant à lui, le bureau BG est le répondant pour le suivi annuel de la station et effectue les analyses globales (techniques et processorales) pour la gestion de la production de l'eau potable. Concrètement, il établit les recommandations et le plan d'action générale pour le bon fonctionnement de la station. C'est BG qui gère l'analyse de risque pour « challenger » et obtenir les réponses de la part de Rittmeyer sur la cause des incidents.

Pourquoi ne pas avoir inclus cette demande dans le chapitre 1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles ?

La somme faisant l'objet de cette demande, soit CHF 75'000.-, dépasse les compétences financières octroyées au début de la législature par le Conseil communal à la Municipalité pour les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles limitées à maximum CHF 50'000.- par cas. La demande ne peut donc pas être classée dans la 1ère catégorie car elle doit être validée par les membres du conseil.

Il a par ailleurs été estimé que les mesures correctives pouvaient attendre la décision du Conseil communal le 29 août prochain et ne nécessitait pas un préavis urgent en une lecture.

Compte 79000.3132.01 Prestations de service de tiers – Ingénieurs et architectes

Pourquoi est-ce que le gestionnaire de la nature ne peut pas s'en occuper ?

Parce que la gestionnaire de la nature, arrivée au SIE le 1^{er} juin 2024, n'a pas les compétences requises au niveau de la connaissance des arbres. De plus, l'occupation des collaborateurs techniques du SIE ne permet pas de dégager du temps pour effectuer ces prestations.

Cette requête de CHF 15'000.- concerne seulement l'année 2024 et ne sera pas renouvelée. En effet, à partir de 2025, le travail sera effectué par le futur collaborateur faisant l'objet de la demande d'ETP qui figure dans ce préavis.

Compte 79020

Pouvez-vous nous fournir l'organigramme du SBU et nous indiquer qui est remplaçant de qui et s'il y a des engagements en attente ?

Organigramme du SBU au 28.06.2024 voir pièce jointe

Remplacement lors d'absences :

Selon l'organigramme ci-joint, et par domaine :

- 1. Bâtiments - Entretien courant / Rénovation :
Eric Cusin remplace Christophe Grim et vice-versa*
- 2. Bâtiments - Constructions neuves / Transformations lourdes :
Miranda Pagoni remplace Mariella Orlando et vice-versa
A noter que les 4 collaborateurs ci-dessus et Eric Ducret collaborent sur des dossiers qui peuvent être « transversaux ». Ils peuvent donc être appelés à tous se remplacer occasionnellement.*
- 3. Urbanisme Police des constructions :
Christelle Haldimann remplace Renaud Vultier et vice versa (pour les dossiers d'urbanisme).
La difficulté rencontrée est le remplacement de Steeve Chevalley pour la police des constructions. Lors de ses absences, il est remplacé par Jérôme Gay au niveau du renseignement du public au guichet et par Eric Ducret pour l'instruction des dossiers et les visites de salubrité.
Enfin, Eric Ducret est remplacé par Christelle Haldimann pour la transmission des informations et la coordination générale au sein du Service.*

Au niveau des engagements en attente, il n'y a pas de postes vacants au SBU. Toutefois, la situation sera prochainement réévaluée en fonction de l'impact des droits de préemption que la Municipalité pourrait faire valoir.

En effet, après préemption (pour la création de LUP), la Loi impose à la Ville de déposer un dossier de permis de construire dans les 3 ans. Ceci nécessite donc un travail supplémentaire pour le Service que ce dernier ne peut actuellement pas assumer du fait du nombre de collaborateurs et des projets en cours.

Y a-t-il du retard dans le traitement des dossiers ?

Non, il n'y a pas de retard significatif. Cette demande doit répondre à l'augmentation des tâches du service, à améliorer la collaboration interservices et à accroître le savoir-faire pour répondre aux nouvelles lois et à l'augmentation de la complexité normative.

Vœu

La Commission des finances souhaite que les études et les travaux du bâtiment MB27 soient coordonnés avec ceux de l'école Mauverney étant donné les possibles complémentarités des deux projets.

Conclusions

La COFIN est sensible aux arguments de la Municipalité justifiant le présent préavis. Les membres de la commission comprennent que l'augmentation des tâches du SBU ainsi qu'une plus grande complexité normative entraînent une augmentation du personnel. De plus, la bonne maîtrise globale des charges figurant au budget 2024 semble le permettre.

Ainsi, compte tenu des explications qui figurent dans le préavis et des renseignements complémentaires qu'elle a obtenus de la Municipalité, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 62 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2024 représentant au total une augmentation de charges de CHF 223'600.- ;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2024	CHF 2'118'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 62	CHF 223'600.-
Revenus supplémentaires selon préavis n° 62	CHF - 20'025.-
Adaptation de l'attribution au fonds de réserve	CHF - 54'975.-
Mandat Pro Senectute Lisières (préavis n° 37 de 2023)	CHF 56'700.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 2'324'050.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	Angelita Galvez Rapporteuse	Jérôme Frachebourg Membre
Evan Lock Membre	Alain Bringolf Membre	Iulica Gorgoni Membre
Rasul Mawjee Membre	Nicolas Pellet Membre	Isabelle Wegmann Membre

Annexe : organigramme du SBU

Organigramme du Service des bâtiments et de l'urbanisme - Gland, le 28.06.2024 / ED

